

PILOTAGE & RÉALISATION

L'opération est pilotée par le SMTC, Autorité Organisatrice des Mobilités sur les 49 communes de la Métropole grenobloise.

Sa réalisation fait intervenir un prestataire, le groupement Inddigo + Mon UniVert, appuyés par L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Grenoble l'ADTC (association pour le développement des transports en commun, voies cyclables et piétonnes de la métropole grenobloise)

CONTACTEZ-NOUS :

✉ Envoyez-nous un e-mail
contact@jeplaquemacaisse.fr

☎ Appeler un conseiller
04 76 00 71 79 Appel non surtaxé
du lundi au vendredi de 09:00 à 12:30
et de 14:00 à 18:00



Une opération organisée et financée par



Plaques ta **CAISSE**

TU MÉRITES MIEUX !

Accompagnement individualisé
au changement des pratiques
de mobilité des utilisateurs
de véhicules polluants



On t'aide à trouver mieux sur
jeplaquemacaisse.com



Je plaque ma caisse

ENJEU

Les épisodes de pics de pollution mettent malheureusement en visibilité régulièrement la sensibilité des communes à la pollution atmosphérique.

Mais au-delà de ces épisodes particulièrement sensibles, la question de la qualité de l'air toute l'année est un enjeu majeur de santé publique.

L'amélioration de la qualité de l'air est l'un des objectifs majeurs des politiques de mobilité portées par le SMTC et les autres acteurs métropolitains : développement de l'offre de transport, actions de sensibilisation de l'agence de mobilité, mise en place d'une zone de circulation restreinte, etc.

L'opération « je plaque ma caisse » contribue à l'amélioration de la qualité de l'air par la réduction de l'usage des véhicules les plus polluants.

Il s'agit d'un dispositif expérimental sur 2017-2018, qui fera l'objet d'une évaluation afin de définir les conditions de son éventuelle reconduction.

QUI EST CONCERNÉ

L'opération s'adresse à tous les habitants de la Métropole qui possèdent un véhicule avec un **certificat qualité de l'air (CQA) de niveau 4 ou 5, ou non classés** (c'est-à-dire concernés par les restrictions de circulation pendant les pics de pollution).

En pratique, il s'agit des véhicules essence mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1997, et des véhicules diesel mis en circulation avant le 1^{er} janvier 2006. Tous les déplacements sur le périmètre de la Métropole sont concernés, avec une attention particulière pour les

OBJECTIFS

Les objectifs de l'opération « je plaque ma caisse » sont :

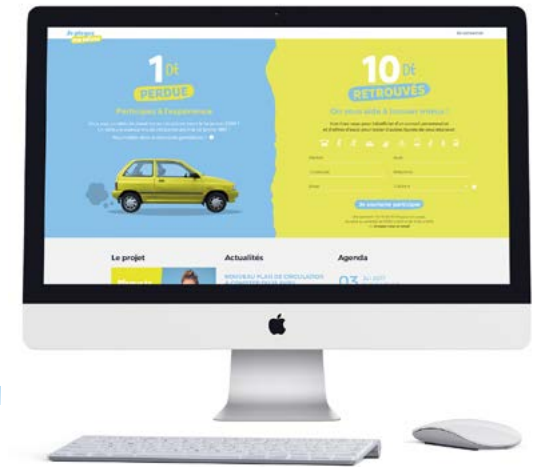
- apporter à plus de **1.000 automobilistes des actions de conseil**, des tests, des formations, un accompagnement personnalisé, en contrepartie d'un engagement de réduction d'usage du véhicule
- **sensibiliser la population** aux enjeux de la qualité de l'air et à la promotion des alternatives à la voiture utilisée en solo
- construire un dispositif **efficace** et **reproductible** par le SMTC.

DÉROULEMENT

Une séquence de communication grand public au mois de septembre 2017 visera à faire connaître le dispositif, avec l'objectif de recruter plus de 1.000 participants : affichage, tractage diffusion ciblée par e-mail, site web, réseaux sociaux, radio, télévision, présence sur les événements de la rentrée, au sein des entreprises.

Des opérations d'information auront également lieu sur certains événements culturels de l'été dans la métropole grenobloise. Les participants pourront s'inscrire via une plateforme web dédiée, ou en appelant le standard téléphonique de l'ALEC.

- Les participants, dont l'éligibilité sera vérifiée, auront accès à une séance de conseil personnalisé lors d'une rencontre avec un conseiller mobilité. Ces rencontres auront lieu sur des permanences (ALEC, MNEI, Station Mobile, et sur plusieurs autres lieux de la Métropole à déterminer en partenariat avec les communes).
- Suite à cette séance, les participants pourront effectuer gratuitement des tests (vélo, VAE, transports collectifs, train, covoiturage...) pour valider en conditions réelles les solutions imaginées lors de la séance de conseil.



- En fonction de leur degré d'engagement, ils auront alors accès à un accompagnement sur une durée maximale de 6 mois pour construire de façon pérenne de nouvelles habitudes. Lors de cet accompagnement, ils pourront maintenir le lien avec le conseiller mobilité, profiter d'avantages tarifaires, participer à des séances de formation, se retrouver sur des moments conviviaux.
- L'expérimentation s'achèvera par une évaluation, fin 2019, afin de tirer tous les enseignements de ce dispositif et l'adapter à de nouvelles opérations.

» APPORTER À PLUS DE
1.000 AUTOMOBILISTES
UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ ! «